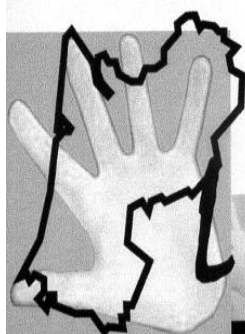


SOMMAIRE

- 10ème conférence régionale CGT Aquitaine
page 2
- Le Mensuel CGT
page 2
- Rencontre internationale de Jeunes - Frankfort
page 2
- Une forte aspiration au changement
pages 3 et 4
- Changement de Secrétaire Général à l'UD des Landes
pages 5 et 6
- Ouverture du marché de l'énergie à la concurrence
pages 7 et 8

Travailler pour Vivre en Aquitaine



la
cgt

L'emploi au cœur

Le 1^{er} juillet prochain interviendra l'ouverture totale des marchés du gaz naturel et de l'électricité suite à la promulgation de la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie.

Notre association de défense des consommateurs INDECO-SA CGT Landes, bien au delà des questions économiques, politiques et culturels que soulèvent cette libéralisation, s'étonne et s'inquiète.

En effet, la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) dans son avis du 27 septembre 2006, ainsi que la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) dans sa communication sur les travaux du Groupe de Travail Electricité (GTE) 2007 et du Groupe de Travail Gaz (GTG) 2007 du 14 septembre 2006, avaient pris des engagements forts en terme d'information et de communication auprès des 28 millions de consomma-

teurs d'électricité et des 11 millions de consommateurs de gaz naturel directement concernés par cette libéralisation du secteur énergétique français.

Or, force est de constater, à seulement quelques semaines de cette déréglementation totale, qu'aucune information, aucune communication institutionnelle n'ont été réalisées auprès du grand public.

Nous ne pouvons accepter que cette libéralisation se fasse dans l'opacité la plus totale d'autant que celle-ci se fait en supprimant 9 sites de proximité sur 10 dans les Landes.

Les consommateurs Français ont le droit de savoir ! De comprendre ! Car à aucun moment, leurs besoins, leurs attentes ou plus simplement leur avis sur la question de l'énergie, besoin vital pour tous, ne leur ont été demandés !

Lire la suite en pages 7 et 8

Ouverture
du marché de l'énergie
à la concurrence
au 1er Juillet 2007

10^{ème} CONFÉRENCE RÉGIONALE



DE LA CGT AQUITAINE

Pourquoi une conférence ?

La conférence régionale est le moment pour tous les syndicats de la région, de se pencher, avec les UD et les UL, sur la nécessité d'une cohérence revendicative régionale.

Cela implique de se poser la question de l'outil syndical dont nous avons besoin sur ce territoire.

Le 48^{ème} congrès de la CGT a réaffirmé la nécessité pour nos structures, tant professionnelles qu'interprofessionnelles, de croiser leurs revendications afin d'aboutir ensemble à des propositions convergentes et cohérentes sur le territoire où vivent et travaillent les salariés.

C'est donc bien à partir des besoins qu'expriment les salariés dans les entreprises, que nous devons être une force de propositions et d'interventions sur un bassin d'emploi, un département, sur la région.

C'est tout le sens de la campagne « Travailler pour vivre en Aquitaine » que nous avons lancée cette année. Plus qu'une campagne de communication limitée dans le temps, nous avons l'ambition de construire une activité revendicative régionale à partir des syndicats dans les territoires.

La conférence régionale d'octobre se situe alors comme un point d'étape de cette démarche où nous pourrions évaluer le chemin parcouru dans les départements et les bassins d'emploi, qui ont commencé à agir dans ce sens.

• **une adresse aux syndiqué(e)s (4 pages) du Comité Régional sera diffusée à 17500 exemplaires (1 syndiqué sur 2) dans le courant du mois de juin.**

Pour en savoir plus: site du Comité Régional CGT Aquitaine : www.cgt-aquitaine.com.

Le mensuel CGT adressé à tous les syndiqués.

Conformément à la décision du 47^{ème} congrès confédéral, le mensuel de la CGT servi à tous les adhérents de la CGT sera lancé en septembre 2007. Cette publication comprise dans la cotisation syndicale est un outil de communication interne très important, elle sera adressée de préférence au domicile des adhérents.

Afin que chaque syndiqué puisse le recevoir, le comité confédéral national (CCN) de la CGT invite ses syndicats à mettre à jour le Cogitiel, logiciel informatique interne à la CGT.

L'Union Départementale CGT des Landes propose que juillet août soient consacrés à cette mise à jour. Des réunions par UL seront proposées.

Rencontre internationale de Jeunes à Frankfort

Le Comité Régional Aquitain CGT organise une rencontre avec des jeunes allemands du DGB du Land de Hesse du 24 au 30 juin 2007 à Frankfort.

Hubert Schneider de Turbomeca Tarnos fera partie de la délégation.



**Le site Internet de la CGT
dans les Landes, c'est sur
www.cgt-aquitaine.com/landes/**



Une forte aspiration au changement à vivre et travailler dignement

Relevons ensemble le défi du progrès social !

Adresse aux salarié(e)s

Nicolas Sarkozy est élu Président de la République. Les organisations patronales, Medef et Cgpm, s'en réjouissent d'ores et déjà et offrent leur concours à la mise en œuvre rapide des réformes qu'elles préconisent.

Des rendez-vous sont annoncés par le Président de la République et par le Medef.

Avec vous, la Cgt se donne pour objectif de formuler des propositions dans tous les lieux où les intérêts des salariés seront en jeu et de trouver ensemble les formes de mobilisations convergentes et solidaires qui nous permettront d'obtenir des résultats concrets immédiats, améliorant la vie et le travail de chacune et de chacun : salarié, privé d'emploi, retraité.

Vous avez manifesté durant cette période électorale une forte aspiration au changement. Elle s'est traduite par :

- ✓ l'importante participation à l'élection présidentielle qui illustre le très vif intérêt que les citoyens portent à la politique. Cette vitalité démocratique est porteuse d'espoir ;
- ✓ de nombreuses mobilisations syndicales pour les salaires, l'emploi, la santé, les conditions de travail, les libertés, le respect, la dignité, les services publics, le logement, l'environnement, l'avenir de notre planète ...

Ces luttes rassemblées, unitaires révèlent une très forte aspiration à la reconnaissance du travail et des qualifications à travers l'augmentation sensible des salaires et une réelle évolution des carrières. Elles traduisent aussi le refus des inégalités sociales et dénoncent la mauvaise réparti-

tion des richesses créées.

Voilà bien le grand absent du débat : jamais le travail n'aura créé autant de richesses. Mais elles sont confisquées par la rentabilité toujours accrue exigée par les actionnaires. La réponse aux besoins sociaux passe par un autre partage.

LA CGT ENTEND RELEVER LE DÉFI DU PROGRÈS SOCIAL en agissant pour faire du travail, sa place dans la société, ses valeurs, son contenu et les droits des salariés une priorité capable de tirer toute l'économie.

- ✓ **Pour gagner plus**, la Cgt propose l'augmentation du Smic à 1 500 € brut dès le 1er juillet 2007, une augmentation de tous les salaires par la reconnaissance des qualifications et la re fonte des grilles de rémunérations, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.
- ✓ **Pour travailler mieux, toutes et tous**, la Cgt propose :
 - le droit à un travail digne et reconnu par la résorption de la précarité et du chômage, la possibilité offerte aux salariés précaires et à temps partiel imposé d'obtenir un CDI à temps plein ;
 - de préserver et de développer l'emploi industriel et l'emploi public, une condition indispensable pour la croissance, le plein emploi et la réponse aux besoins sociaux.
- ✓ **Pour protéger les salariés**, reconnaître le travail et promouvoir la santé, la Cgt propose :
 - la mise en place d'une sécurité sociale

professionnelle garantissant la pérennité du contrat de travail en cas de perte d'emploi. Elle constituerait un des volets du nouveau statut du travail salarié qui accorderait des droits garantis collectivement, attachés à la personne, opposables à tout employeur et transférables d'une entreprise à l'autre ;

- que le travail, ses valeurs, sa place et son rôle soient reconnus comme un droit, un élément de construction de soi et de développement de la société. Cette ambition impose, non de travailler plus, mais mieux et autrement ;
- d'intervenir sur son travail et son environnement, sur les modes d'organisation, de contrôle et de prévention conditionnant sa santé et donc sa vie ;
- de développer les services publics permettant l'effectivité des droits fondamentaux (logement, santé, éducation, culture, énergie...) et l'égalité de traitement des usagers sur tout le territoire tant sur l'offre, la qualité que sur le tarif des services rendus ;
- le droit à la retraite pour tous dès 60 ans, avec les moyens de vivre dignement et des départs anticipés possibles, dans le privé comme dans le public, pour prendre en compte la pénibilité du travail et les longues carrières.

✓ **Pour une réelle démocratie sociale**, la Cgt propose cinq mesures indissociables :

- face à un patronat organisé, reconnaître les

syndicats comme seules organisations aptes à représenter les salariés dans le dialogue social ;

- pouvoir élire des représentants du personnel dans toute entreprise, quelle que soit sa taille ;
- exiger la validation de tout accord par la signature de syndicats représentant la majorité des salariés concernés ; garantir le droit de grève dans les entreprises privées et publiques, grandes ou petites, comme moyen d'expression démocratique ;
- permettre aux salariés et à leurs représentants, par des droits nouveaux, d'intervenir dans la gestion, d'anticiper des mutations économiques dans les grandes comme dans les petites entreprises.

La démocratie ne se réduit pas à l'expression citoyenne à l'occasion d'une élection politique.

Elle implique que les grandes décisions économiques et sociales soient soumises à concertation et négociation.

Pour que les revendications des salariés, des chômeurs et des retraités soient prises en compte, il est nécessaire de renforcer le syndicalisme et son unité.

Ce sont des éléments déterminants pour mieux répondre aux attentes exprimées.

L'avenir ne se fera pas sans les salariés et sans un syndicalisme reconnu, écouté et renforcé, sans un syndicalisme plus uni.

Près de 20 000 salariés ont décidé de rompre l'isolement et ont fait le choix de se syndiquer à la Cgt depuis le début de l'année.

Elles et ils ont décidé de se donner les moyens de constituer une force collective solidaire pour défendre leurs intérêts, leurs droits et en gagner de nouveaux.

Je veux agir Je me syndique à la CGT

Nom.....Prénom.....
Adresse.....
Code Postal.....Commune.....
Tél Personnel :.....
Entreprise :.....Lieu :
Date :.....Signature :

A remettre à l'un des militants CGT de votre entreprise ou à retourner à
Union Départementale CGT Landes - BP 114 - 8 Rue Lacataye
40002 Mont de Marsan cedex
Tél : 05 58 0 6 50 70 / Fax : 05 58 06 50 71 / Email : ud40@cgt.fr

**Relevons
ensemble
le défi
du progrès
social !**



Changement de Secrétaire Général à l'UD des Landes

Notre culture, nos habitudes ont fait en sorte que jusqu'à présent, dans les Landes le changement des Secrétaires Généraux s'est réalisé au cours de Congrès (1983 sous la présidence d'H. Krasucki, Guy Gardes passe la main à Bernard Descamps, en 1999 lors du 23^{ème} Congrès Patrick Dangoumau succède à Bernard Descamps). Nos statuts précisent que ce n'est pas le Congrès qui élit le Secrétaire Général mais la Commission Exécutive qui, elle, est élue par les représentants des syndicats présents au Congrès. Eh bien, cette fois-ci nous dérogeons à nos habitudes, mais ce n'est vraiment pas un cas unique: cela devient de plus en plus fréquent, et pour cause...

Pour mémoire rappelons que Patrick Dangoumau est en détachement syndical permanent, salarié de France Télécom (donc rémunéré par FT) depuis 1985, année de son premier mandat de Secrétaire Général des PTT, occupé jusqu'en 1998, et depuis 1999, SG de l'UD CGT des Landes.

Lors de notre dernier Congrès Départemental de l'UD qui s'est tenu les 30 novembre et 1^{er} décembre 2004 à Capbreton, le Congrès avait été informé des dernières évolutions du droit syndical à France Télécom, évolution née d'un accord national sur les moyens syndicaux signé le 13 juillet 2004 par toutes les organisations de PTT à l'exception de la CGT et de SUD.

Depuis, les évolutions de France Télécom se sont poursuivies entraînant celles du droit syndical sur le mode de fonctionnement type du privé. Pour faire cours, le droit syndical est passé d'une représentation syndicale fonction publique avec une dotation de moyens syndicaux globalisés, fonction du résultat aux élections CAP, à une représentation avec les instances représentatives Comité d'entreprise, délégués du personnel où les droits sont rattachés à l' élu et une part de droits syndicaux globalisée au plan national qui s'est restreinte comme une peau de chagrin d'année en année. Résultat: les moyens syndicaux 2008 « globalisés » de la FAPT (ex FD des PTT) seront réduits à leurs plus simples expressions. Ils ne permettront pas d'avoir une activité professionnelle et interprofessionnelle du niveau actuel. De ce fait avec l'aide de son syndicat départemen-

tal, Patrick a anticipé en quelque sorte sur l'avenir avec les conséquences que cela entraîne sur la direction de la CGT dans le département.

Depuis notre dernier Congrès, nos instances syndicales ont été informées régulièrement de l'évolution de sa situation professionnelle.

A cela, il faut rajouter le fait qu'à la fois France Télécom

- ✓ organise la course au fric en développant les services ventes par redéploiement du technique sur ce secteur d'activité
- ✓ supprime en même temps des milliers d'emplois (16000 d'ici fin 2008), notamment dans la partie technique où tout est privatisé, sous traité au privé.
- ✓ favorise les départs pour créations d'entreprise et les mobilités entre fonction publique

Pour en finir avec sa situation personnelle, Patrick a utilisé cette opportunité de mobilité entre fonction publique, notamment en répondant à des offres d'emplois ouvertes par le Conseil Général des Lan-



Jacques Corrhons - nouveau Secrétaire Général de l'Union Départementale CGT des Landes

des sur des postes laissés vacants par le transfert des compétences DDE au département.

Ayant été retenu sur dossier dans un premier temps, puis satisfait au jury le 25 avril dernier, une fois la convention signée entre France Télécom et le Conseil Général, à partir du 1^{er} juillet 2007, Patrick sera détaché pendant une période probatoire de 4 mois puis suivi d'une seconde période de 8 mois sur un poste de technicien supérieur principal à l'unité territoriale de Tartas. Au premier juillet 2008 si tout va bien, il sera intégré dans la fonction publique territoriale. Cette période des 12 prochains mois, il la mettra à profit à la fois pour acquérir la formation de son nouveau métier et mettre à disposition son expérience acquise au service de son nouvel employeur. Il quitte la direction de l'UD.

Précisons que de toute façon, la question de la réintégration se serait posée à un moment ou un autre puisque il a toujours affirmé ne pas vouloir quitter la première responsabilité de l'organisation au moment de sa retraite.



Pour autant la CGT continue de vivre et sera plus que jamais présente au côté des salariés qui dans les mois qui vont suivre, vont découvrir le véritable contenu du programme de Nicolas Sarkozy. La CGT aura aussi des défis locaux importants à relever avec entre autre les dossiers de chez Capdevielle et Auto-bar.

La dernière Commission Exécutive a décidé de convoquer le 27^{ème} Congrès de la CGT départementale pour le courant du 1^{er} trimestre 2008. Outre le fait de se donner une nouvelle direction et une orientation, cela sera l'occasion de fêter ses 70 ans d'existence dans ce département, de lancer la campagne des Prud'hommes et pourquoi pas de le faire avec la participation de son Secrétaire Général Bernard Thibault (ce qui reste à confirmer).

Pour cela, cette même Commission Exécutive a décidé d'un Comité Général de l'UD (organe statutaire entre deux congrès) pour le 5 septembre, il aura pour ordre du jour la préparation du 27^{ème} Congrès.

Comme rien n'est spontané la Commission Exécutive a élu Jacques Corrihons Secrétaire Général de l'UD CGT des Landes pour assurer l'intérim jusqu'au 27^{ème} Congrès.

Comité Général de l'UD CGT des Landes Le 5 septembre 2007

AUBERGE LANDAISE - Mont de marsan
8H30

L'ordre du jour portera sur :

- ✓ **Situation économique et sociale, la préparation du 27^{ème} congrès de l'UD, les élections prud'homales**

Extrait des statuts

COMITE GENERAL

ARTICLE 34

Entre deux Congrès, sur convocation du Secrétaire ou de la CE, le COMITE GENERAL de l'UD doit se réunir au moins une fois par an et extraordinairement chaque fois que les circonstances le nécessitent.

Il a pour rôle le contrôle de l'orientation définie par le Congrès de l'UD et de la Confédération.

Il contrôle également l'administration de l'UD.

Il pourvoit au remplacement d'un membre de la CE radié, renvoyé ou démissionnaire.

ARTICLE 35

L'ordre du jour du Comité Général et la date retenue pour la réunion de celui-ci sont fixés par la CE. Sauf dans les cas exceptionnels, ils devront être portés à la connaissance des syndicats un mois avant la date fixée de sa réunion.

Le Comité Général de l'UD est composé au minimum d'un délégué par syndicat, section des syndicats départementaux ou nationaux adhérents à l'UD.

Les Unions Locales, constituées statutairement, ont droit à un délégué.

Les Unions de syndicats ou Comités de coordination de syndicats ont également droit à un délégué.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents.

Les syndicats sont invités à retourner le bulletin de participation de leurs délégués qui leur sera adressé par courrier avant le 31 juillet 2007

Vous informer et résister ...tous ensemble !



Hier la DGCCRF (concurrence & répression des fraudes) ainsi que la CRE (régulation de l'énergie) avaient pris l'engagement d'informer très largement sur l'ouverture totale du marché de l'énergie au 1er juillet 2007.

Cette information devait tout particulièrement parvenir aux 28 millions de consommateurs d'électricité et aux 11 millions de consommateurs gaz.

Cette promesse non plus, n'aura pas été tenue ; peut-être pour faciliter l'adoption à la sauvette d'un décret (en cours d'instruction) rendant effective cette ouverture totale à la concurrence alors qu'un bilan des ouvertures antérieures aurait du être réalisé.

En « compensation », la CGT 40 et son association de consommateurs (INDECOSA) ont décidé de vous livrer l'information qui vous est due, afin qu'en toutes circonstances vous soyez mieux à même de préserver vos droits et vos intérêts de consommateur et de citoyen.

Le saviez vous ?

Energie d'hier et de demain

Les missions incombant hier aux ex-établissements publics (EPIC) EDF et GDF étaient entre autres :

- de fournir une énergie à un prix accessible et correspondant au prix de revient
- de fournir cette énergie aux meilleures conditions de qualité et de sécurité
- d'offrir des tarifs identiques sur tout le territoire quelles que soient les conditions d'alimentation (péréquation tarifaire garantie)

Avec l'ouverture du marché, avec les restructurations industrielles qui l'accompagnent, ces missions sont, et pourraient être de plus en plus gravement affectées pour ne pas dire supprimées !

Les prix flambent.

L'ouverture à la concurrence du marché « des particuliers » marquera une nouvelle étape du processus de libéralisation qui, depuis plus de 20 ans, butte sur la résistance des salariés, des usagers, de leurs associations, des élus locaux ...

« La concurrence, ça fait baisser les prix » nous disait-on hier ; cela est peut être vrai pour la couche culotte ou le kilo de courgettes (quoi que ...), mais pas pour l'énergie ; de fait, les premières ouvertures du marché pour les gros consommateurs ont démontré le contraire !

Depuis 2004 les prix de l'énergie « de marché » ont grimpé de 70% !

Malicieusement, on notera que cette flambée des prix n'est pas étrangère aux résultats financiers insolents qu'affichent toutes les entreprises de l'énergie, y compris EDF et GDF.

Tout aussi malicieusement, on notera que la flambée des prix (et des factures) fait flamber le cours

des actions des sociétés EDF et GDF (désormais transformées en SA en violation des engagements solennels « d'usage »).

Marché et éligibilité

L'ouverture totale du marché permettra à chacun de faire jouer son « éligibilité » : c'est-à-dire choisir entre un tarif réglementé (comme aujourd'hui) ou un tarif basé sur les prix de marché.

A compter du 1er juillet 2007, tout consommateur pourra choisir le fournisseur de Gaz ou d'Electricité de son choix, résilier ses anciens contrats, en souscrire de nouveaux.

Jusqu'à présent, seuls les très gros clients (depuis 2000), les gros clients (depuis 2003) et les clients professionnels (artisans, commerçants ... depuis 2004) avaient pu faire jouer cette éligibilité en accédant aux prix de l'énergie « libres » (ou dérégulés).

Certains le firent volontairement, croyant aux vertus du marché en matière de baisse des prix ; d'autres sans s'en rendre compte, par des tours de « passe-passe » expliqués ci-après.

Mais dans l'un et l'autre cas et face aux hausses de prix spectaculaires, tous demandèrent (mais en vain) de pouvoir revenir au tarif régulé.

Demain, chacun d'entre nous sera dans cette situation, libre de choisir entre deux types de tarifs :

- le tarif réglementé (ou régulé ou administré ...) par l'Etat et proposé dans le cadre des contrats de service public par EDF et GDF (par exemple, EDF s'est engagé jusqu'en 2010 à « contraindre » l'augmentation de ses prix régulés à un niveau n'excédant pas l'inflation)

- les tarifs dérégulés (ou dérégulés, ou libéralisés, ou éligibles ...) qui suivront l'évolution des prix de marché (d'ores et déjà annoncés à la hausse dans les prochaines années)

Questions de bon sens ?

A la lecture de ce qui précède, beaucoup se diront : « fastoche, il suffit de ne pas sortir du tarif régulé ! »

Fastoche ? Pas tant que ça !

D'ailleurs, d'autres domaines permettent de mesurer la complexité de la chose ; savez-vous par exemple en matière de téléphonie, de quel tarif vous bénéficiez ?

Il en est de même dans le secteur de l'énergie ; ainsi, certains consommateurs éligibles se sont-ils fait piéger sans le savoir par des offres de prix alléchantes sur simple démarchage téléphonique les condamnant définitivement aux tarifs dérégulés (et aux augmentations qui ont suivi !).

Car, et l'information vaut son pesant de kilowattheures, si vous prenez un jour la décision de sortir du tarif régulé vous n'aurez plus l'occasion d'y re-rentrer ; ainsi l'a voulu l'assemblée nationale sortante !



Des exemples de sortie du tarif régulé ?

- vous modifiez votre contrat de fourniture Gaz / Elec
- vous souscrivez un nouveau contrat
- vous déménagez vers un logement dont le précédent locataire est au tarif dérégulé (sauf pour un logement neuf)
- vous augmentez la « puissance compteur »
- vous confiez vos deux énergies à un seul des opérateurs (par ex l'élec et le gaz à EDF qui vend désormais les deux, comme le fait aussi GDF ... admirable logique libérale)
- vous acceptez une modification de l'offre (par courrier, téléphone, démarchage ...)
- vous cédez à la tentation de prix dérégulés alléchants (aujourd'hui ...) - ... etc ... etc ...

Réflexions pour citoyens

Partout sur la planète, la libéralisation, les privatisations des services publics qui l'ont accompagnée, se sont soldées par moins de droits, moins de qualité ... pour les usagers, mais toujours plus de profits pour la finance qui a su faire main-basse sur des secteurs particulièrement attractifs (eau, pétrole, téléphonie, électricité, gaz, courrier, transports, ...).

Sous couvert de directives européennes, trouvant elles même leur source d'inspiration dans celles de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), de l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services), des gouvernements successifs ont spolié la Nation, spolié les usagers, dégradé l'efficacité de services, pourtant essentiels à notre avenir.

Certains en Europe comme en France, se proposent aujourd'hui, d'aller plus loin encore dans cette entreprise de spoliation, qu'il s'agisse d'énergie, de transport, de communication électronique ou postale, de santé, d'éducation ...

**INDECOSA
vous
demande
de ne pas
changer
de
fournisseurs
de gaz et
d'électricité**



Pense « bête »

- tous les opérateurs (y compris EDF et GDF) peuvent vous proposer de sortir du tarif régulé
- c'est le site qui est éligible (le compteur) et non la personne qui souscrit le contrat
- en mettant un terme au contrat régulé qui vous lie avec l'opérateur historique, et que vous soyez locataire ou propriétaire (risque de dépréciation du bien), vous perdez définitivement le tarif régulé
- Les piégés de la première heure (professionnels, gros consommateurs ...) bénéficient jusqu'au 1-7- 2007 d'un tarif réglementé transitoire d'ajustement (le TARTAM). Pour les piégés d'après : plus de TARTAM !
- constamment garder en mémoire la fable du corbeau et du renard de Jean de la Fontaine

Alors, si voter est indispensable, défendre pied à pied vos services publics, tous vos services publics, l'est tout autant !

Union Départementale **CGT** et Indecosa CGT Landes
BP 114 / 8, rue Lacataye / 40002 Mont de Marsan cedex
UD40 : Tél. 05 58 06 50 70 / Fax 05 58 06 50 71 / Email : ud40@cgt.fr
Site Internet : www.cgt-aquitaine.com/landes/